

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 04 SEPTEMBRE 2019 à 18h00 à VOUZIER**

**Ayant pouvoir de vote** : Mesdames LESUEUR Patricia ; PAYEN Françoise et Messieurs ADAM Claude ; BESANCON Tony ; BOUILLON Jacques ; CANIVENQ Roland ; CORNEILLE Jean Pierre ; DUGARD Yann ; ETIENNE Philippe ; FLEURY Vincent ; GODART Olivier ; MALVAUX André ; MANCEAUX Christophe ; MEIS Michel ; RICHELET Jean Pol ; SIGNORET Francis ; SINGLIT Benoit.

**Représentés** : M. CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Mme PAYEN Françoise ; M. MATHIAS Frédéric donne pouvoir à M. SINGLIT Benoît.

**Absents excusés** : Madame BRUSA Régine, et Messieurs DEBOURCES Claude, PHILIPPE Ludovic et PIC Jean Yves.

**Personnel communautaire présent** : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, M. GUICHARD Fabien, Directeur Général Adjoint, Mme Marie CANNEAUX, Secrétaire de direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



M. MEIS Michel est désigné secrétaire de séance.



Monsieur le Président informe le Bureau que le point concernant « l'Attribution de marché pour la rénovation du bâtiment Walor » est reporté.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 20/06/2019**

Aucune remarque n'étant apportée, les membres du Bureau communautaire **APPROUVENT** le compte rendu de la séance du 20/06/2019, à l'unanimité.

**2) HABITAT**

**a. Examen de demandes de subventions pour rénovation de toitures/façades**

Conformément à la délégation qu'il détient, le Bureau est invité à délibérer sur les dossiers de demande de subvention suivants :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
JEANNOT Victor	16 Rue de Montluçon 08390 TANNAY	PO	Toiture	3 710,60 €	3 710,60 €	556,59 €
BESTEL Charles-André	18 Chemin du Loup 08300 RETHEL Adresse du logement : 4 Rue Gruette 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	PB	Toiture	12 010,68 €	10 000,00 €	1 500,00 €
BOCQUET Stéphane	43 Rue de Belleville 08400 TOGES	PO	Toiture	16 560,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
CHARMONT Claude	5 Rue de l'Eglise 08250 LANCON	PO	Toiture	18 376,05 €	10 000,00 €	1 500,00 €
LAURENT Claude	22 Rue Saint Christophe 08310 CAUROY	PO	Toiture	7 876,55 €	6 305,20 €	945,78 €
VOIRIN Sylvain	4 Rue du Docteur Lancereaux 08400 SAVIGNY SUR AISNE	PO	Toiture	8 852,09 €	5 940,56 €	891,08 €
BOUILLON Daniel	12 Rue de la Forêt 08400 LA CROIX AUX BOIS	PO	Toiture	11 209,00 €	9 229,00 €	1 384,35 €

<b>Montant subvention toiture</b>	Nombre de dossiers		7	78 594,97 €	55 185,36 €	8 277,80 €
	<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>78 594,97 €</b>	<b>55 185,36 €</b>	<b>8 277,80 €</b>

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivant pour la rénovation de toitures et façades.

Montant total attribué en 2019 au titre de ce dispositif :

Toiture	19 277,96 €
Façade	2 571,30 €
<b>Total</b>	<b>21 849,26 €</b>

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de toitures ;

## b. Examen de demandes de subvention « Habiter Mieux »

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 18 juin 2018, a autorisé le Président à signer la convention de partenariat portant sur le suivi-animation du Programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 14 novembre 2018, a fixé à 10% du montant des travaux éligibles le montant de l'aide communautaire pour les dossiers « Propriétaires Occupants Energie », « Propriétaires Occupants Autonomie » et « Propriétaire Occupant LHI-TD » dans les mêmes conditions d'éligibilité que celles de l'ANAH.

Cette aide s'ajoute à une aide régionale. Les premiers dossiers ont été examinés par les services régionaux et les services communautaires qui doivent faire l'objet d'une délibération du Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

17 dossiers sont présentés répartis comme suit :

- PO Dégradation : 0
- Autonomie : 6
  - PO modestes : 3
  - PO très modeste : 3
- Précarité énergétique : 11
  - PO modestes : 3
  - PO très modestes : 8

Pour rappel, les objectifs fixés dans le cadre du PIG sont les suivants :

Cible		Nb de dossier / an	Nb dossier sur 3 ans
PO dégradation		4	12
PO Autonomie	Modestes	4	12
	Très modestes	10	30
Précarité Energétique	Modestes	17	51
	Très modestes	36	108

Soit le tableau suivant :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
Mme LEBRUN Annette	3 Rue des Giroflées 08400 VOUZIERES	Autonomie	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou douche non adaptée.	3 957 €	3 597,00 €	3 597,00 €	360,00 €	180,00 €
M. CHARBOGNE Claude	12 Rue Principale 08250 GRANDHAM	Précarité énergétique	57,50%	Poêle à bois en remplacement du foyer ouvert	3 843 €	3 643,00 €	3 643,00 €	364,00 €	242,42 €
M. Mme MAGNIN Bernadette	13 Grande Rue – Le Chesne 08400 BAIRON ET SES ENVIRONS	Autonomie	-	Installation volets roulants électriques + monte personne	8 091 €	7 253,00 €	7 253,00 €	725,00 €	482,85 €
M. Mme ROUSSY René	7 Rue de l'église 08310 SAINT ETIENNE A ARNES	Autonomie	-	Aménagement salle de bain	5 991 €	5 447,00 €	5 447,00 €	515,00 €	342,99 €
M. LALLEMAND Rémy	8 Rue Richard Noble 08250 OLIZY-PRIMAT	Précarité énergétique	33,96%	Chaudière bois bûches seule de classe 5 avec ballon tampon et régulation.	NC	30 996,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €
Mme JULIEN Aude	35 Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERES	Précarité énergétique	31,40%	Chaudière gaz à condensation + menuiseries.	NC	28 482,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €

Mme NICAISE Vanessa	2 Rue Morand 08250 CONDE LES AUTRY	Précarité énergétique	32,63%	Poêle à pellets + isolation des murs par l'extérieur	18 812,51 €	17 575,90 €	17 575,90 €	1 758,00 €	1 170,83 €
M. GUTH Philippe	5 Place du 21 <sup>ème</sup> RMVE 08400 NOIRVAL	Précarité énergétique	26,92%	Installation de 2 poêles à pellets dont un en remplacement de l'insert existant	6 191,60 €	5 756,47 €	5 756,47 €	576,00 €	383,62 €
Mme BOGUD Maryse	7 Rue Sainte Marie 08400 VOUIZIERS	Autonomie	-	Installation de volets roulants électriques	11 880 €	11 071,43 €	11 071,43 €	1 107,00 €	553,50 €
M. THIEBAULT Hervé	32 Rue des Marizys 08400 VOUIZIERS	Précarité énergétique	41,15%	VMC hygroréglable de type b - isolation des murs par l'extérieur	25 902,10 €	24 512,90 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Mme COSSARDEAUX Eléonore	23 Rue de l'église 08400 CONTREUVE	Précarité énergétique	40,67%	Poêle à pellets + isolation des murs par l'extérieur	34 390,55 €	31 653,81 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €
M. CECCONELLO Marcel	10 Rue de la Potière 08240 BOULT AUX BOIS	Autonomie	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 162,86 €	5 602,60 €	5 602,60 €	560,00 €	372,96 €
Mme NOIZET Audrey	10 Petite Rue 08400 MONTHOIS	Précarité énergétique	25%	Chaudière à granulés de bois + menuiserie pvc double ou triple vitrage	29 025,80 €	27 512,63 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €

<b>M. WISNIEWSKI</b> Jean-Marie	12 Rue Lucien Hubert – Le Chesne 08400 BAIRON ET SES ENVIRONS	Autonomie	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	5 879,06 €	5 344,60 €	5 344,60 €	534,00 €	355,64 €
<b>M. Mme</b> <b>LALLEMAND Joël</b>	2 Rue Richard Noble 08250 OLIZY- PRIMAT	Précarité énergétique	31 ,34 %	Cuisinière à bois, isolation du mur à l'étage et isolation des combles	16 119,56 €	15 279,20 €	15 279,20 €	1 528,00 €	1 017,65 €
<b>M. DEOM Jean</b>	15 Rue de la Cadetière 08240 BOULT AUX BOIS	Précarité énergétique	28,80%	Chaudière à pellets	33 977,22 €	32 205,90 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €
<b>M. Mme GRUA</b> Francis	2 Rue Trompe Souris – Sivry les Buzancy 08240 BUZANCY	Précarité énergétique	33,88%	Chaudière à granulés + réseau de chauffage et radiateurs	24 590,10 €	23 308,15 €	20 000,00 €	2 000,00 €	1 332,00 €
					<b>279 241,59 €</b>	<b>220 570,20€</b>	<b>22 027 €</b>	<b>13 762,46 €</b>	

**Dossiers non éligibles :**

- 2 dossiers - précarité énergétique – propriétaire occupant modeste - Gain inférieur à 40 % - Réglementation FCI
- 1 dossier - propriétaire bailleur – non éligible dans le cadre du PIG.

Soit un montant de **22 027 €** pour ce bureau communautaire, dont **13 762,46 €** pour la part 2C2A.

Montant total depuis le début de l'opération :

	2019
<b>Part globale</b>	22 027,00 €
<b>Part Région</b>	8 264,54 €
<b>Part 2C2A</b>	13 762,46 €
<b>Dont</b>	
<b>Autonomie</b>	2 287,94 €
<b>Précarité énergétique</b>	11 474,52 €
<b>Dégradation</b>	0,00 €

Monsieur Malvaux rappelle que le territoire a été recensé territoire sensible dans le cadre de l'étude préalable ce que la liste des dossiers présentés reflète.

Les services communautaires devront être vigilants quant à l'enveloppe attribuée pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau présenté ci-dessus.

**3) MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARGONNE PNR**

Le Bureau du 20/06/2019 a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Argonne PNR pour la mise en œuvre de son plan d'actions 2019.

Pour mémoire, ce plan d'actions se décline en deux axes prioritaires :

- Animation du projet « Territoire Argonne - Nous Argonne »
- Reconnaissance de l'Argonne, valorisation et protection de ses patrimoines naturels et humains

Les modalités de versement sont restées identiques aux années antérieures, soit un versement de 1 500 € sur présentation d'un rapport d'activités fourni avant le 31/03 de l'année N+1.

Sachant qu'il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour 2019 et pour tenir compte de la demande de l'association Argonne PNR, il est proposé au Bureau de modifier les conditions de versement de la subvention, à savoir :

- Versement d'un montant de 1 500 € à la notification de la délibération
- L'association s'engage à fournir avant le 31/03/2020 un rapport d'activités détaillé (qualitatif et quantitatif).

Aucune remarque n'étant faite, le Bureau Communautaire ACCEPTE à l'unanimité la modification des modalités de versement à l'association Argonne PNR.

#### **4) AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'AGENCE D'URBANISME DE REIMS POUR 2019**

Le Conseil Communautaire en date du 18/06/18 a décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de Reims afin de pouvoir disposer des services "de base" de l'agence. Il s'agit essentiellement d'ingénierie sur les thématiques telles que la mobilité, l'environnement, l'économie, l'urbanisme... mobilisable pour l'organisation de formations, la réalisation d'études, l'accompagnement à la réponse à un appel à projet.

Le Conseil Communautaire avait par ailleurs autorisé le Président à signer la convention financière 2018 représentant un montant de 55 000 € à compter du 1er juillet.

Pour l'exercice budgétaire 2019, la subvention représente 110 000 €.

Aussi il est proposé au Bureau :

- d' AUTORISER le Président à signer la convention financière 2019 et tout acte nécessaire
- d' AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 110 000 €

Le Bureau communautaire AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention financière 2019 et AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 110 000 € pour l'année 2019.

Pour information, le PADD sera rapidement transmis et des réunions d'information décentralisées seront réalisées prochainement

Ces séances sont présidées par les vices président respectivement chargé de l'habitat/urbanisme et « Aménagement du territoire » avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Reims et des services communautaires :

Vouziers le 01/10 (Pilotage : M. Malvaux),  
 Machault le 03/10 (Pilotage : M. Malvaux),  
 Bairon et ses environs le 08/10 (Pilotage : Monsieur Singlit)  
 Grandpré le 09/10 (Pilotage : Monsieur Singlit)  
 Monthois le 10/10 (Pilotage : M. Malvaux),  
 Buzancy le 14/10 (Pilotage : Monsieur Singlit)

Ces réunions auront lieu à 19h.

#### **5) ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU BATIMENT SITUE 15 RUE DU CHAMP DE FOIRE A VOUZIERES**

Le Conseil communautaire du 08/04/2019 a défini l'intérêt communautaire de l'extension des locaux situés 15 Rue du Champ de Foire mis à disposition de l'association FJEPCS La Passerelle, ou de toute autre structure œuvrant dans le domaine social, et la gestion de la totalité du bâtiment, après réalisation de ses travaux d'extension.

En conséquence, un marché de maitrise d'œuvre a été lancé sur le profil acheteur et au BOAMP le 13/06/2019. La date limite de remise des offres était fixée au 18 juillet 2019 à 12h00.



Le Bureau est informé que 9 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée. Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 18/07/2019.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- PRIX : 40 % de la note finale appréciée à partir du montant global et forfaitaire maximal précisé à l'acte d'engagement
- TECHNIQUE : 60 % de la note finale décomposé comme suit :
  - o Méthodologie : /30
  - o Moyens humains : /10
  - o Démarche qualité, sécurité, environnement : /10
  - o Cohérence de l'offre : /10

Les offres sont classées après addition des notes.

Après analyse selon les critères présentés ci-dessus, un classement a été établi :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>NOTE FINANCIERE 40 %</b>	<b>NOTE TECHNIQUE 60 %</b>	<b>NOTE GLOBALE SUR 100</b>	<b>CLASSEMENT</b>
TDA - TECHNIQUES DESIGN ARCHITECTURES	38,74	50,00	<b>88,74</b>	1
IDONEIS	40,00	44,00	<b>84,00</b>	2
ATELIER MATIERES D'ARCHITECTURE	30,18	46,00	<b>76,18</b>	3
AGENCE 3 ARCHES	26,53	43,00	<b>69,53</b>	5
PASCUAL ANSELME	36,06	33,00	<b>69,06</b>	6
AGENCE GEOFFROY ARCHITECTES	28,01	42,00	<b>70,01</b>	4
GEANT XAVIER	24,28	40,00	<b>64,28</b>	7
INGENIERIE PHILIPPE HENNEGRAVE	19,95	40,00	<b>59,95</b>	8

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau communautaire d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment situé 15 rue du champ de foire à Vouziers à la société TDA – TECHNIQUES DESIGN ARCHITECTURES pour un montant total de 121 440 € HT et d'autoriser le Président à signer le marché et les actes à intervenir.

M. MANCEAUX demande qui va suivre ce chantier.

M. MAKSUD précise que la commission Habitat / Travaux sera l'instance chargée de le suivre.

**Le Bureau communautaire VALIDE l'attribution du marché d'extension du local situé 15 rue du Champs de Foire à la société TDA - TECHNIQUES DESIGN ARCHITECTURES, à l'unanimité.**

## 6) CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2019 : PROPOSITION DE PROGRAMMATION POUR AVENANT

La 2C2A et le Conseil départemental ont signé en 2017 un contrat de territoire portant sur la période 2017/2019.

L'enveloppe totale s'élève à 2 352 917 €, composée de 3 parties :

- Priorité 1 : soutenir l'économie et l'emploi d'un montant à hauteur de 40%, soit 941 167€
- Priorité 2 : Développer les équipements et infrastructures à hauteur de 55%, soit 1 294 104€
- Priorité 3 : Animer et valoriser le territoire à hauteur de 5%, soit 117 646€

L'assemblée départementale a décidé de proposer de contractualiser par voie d'avenant avec l'intercommunalité jusqu'en 2025.

Pour cela, le territoire a la possibilité de modifier la programmation initiale dans le respect du montant alloué en 2017.

L'ensemble des communes concernées par un ou plusieurs dossiers inscrits à la programmation ont été contactées par les services communautaires, dans l'objectif de confirmer ou pas le maintien du projet.

Lors du Bureau du 20 juin dernier, il a été convenu que le résiduel de l'enveloppe sera affecté à des projets intercommunaux.

Une programmation devant être proposée au Département avant le 30/09/2019, le Bureau est invité à délibérer sur celle-ci conformément au tableau ci-dessous.

## Annexe - ARGONNE ARDENNAISE - PROGRAMME D' ACTIONS

Voir légende des couleurs en bas

Volet	Répartition de l'enveloppe	Maître d'ouvrage	Opération	Coût HT	Taux d'intervention	Montant de l'aide demandé	Date prévisionnelle de commencement	Montant attribué Avenant	Retour
	environ 40 %	2C2A	Création d'un centre de sauvegarde de la faune sauvage au PAD	70 500,00 €	30%	21 150,00 €	2017	21 150,00 €	
		2C2A	Création, balisage et référencement d'un réseau de sentiers de randonnée à l'échelle du territoire de l'Argonne Ardennaise	150 000,00 €	30%	45 000,00 €	2018	45 000,00 €	
		2C2A	Construction de 2 pépinières commerciales dans le centre-ville de Vouziers	300 000,00 €	30%	90 000,00 €	2018	0,00 €	
	941 167 €	2C2A	Réalisation d'un espace de présentation de loups arctiques au Parc Argonne Découverte	80 000,00 €	30%	24 000,00 €	2017	24 000,00 €	
		2C2A	Projet d'aménagement du Parc Argonne Découverte	150 390,00 €	30%	45 117,00 €	2016	45 117,00 €	
		2C2A	Réalisation d'un espace de présentation d'ours au Parc Argonne Découverte	273 400,00 €	30%	82 020,00 €	2018	0,00 €	

2C2A	Construction sur la ZAC de Vouziers d'un bâtiment blanc permettant d'accueillir la Fourmi Créative ainsi que la création d'une pépinière de Bureau	1 450 000,00 €	30%	435 000,00 €	2017	0,00 €	
BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'une aire de camping-car	30 000,00 €	30%	9 000,00 €	2019	9 000,00 €	Projet réalisé coût 11 000 €
BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'hébergements touristiques au Camping de Bairon	40 000,00 €	30%	12 000,00 €	2017	12 000,00 €	Projet réalisé coût idem prévision
BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'hébergements touristiques au Camping de Bairon	40 000,00 €	30%	12 000,00 €	2018	12 000,00 €	
BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation du Chemin de Bairon permettant l'accès direct au lac	120 000,00 €	30%	36 000,00 €	2018	36 000,00 €	Travaux prévus 2020 2021
BUZANCY	Création d'un parc aquatique ludique sur le site de la samaritaine	150 000,00 €	30%	45 000,00 €	2018	45 000,00 €	Envisageable saison touristique 2020-2021
GRANDPRE	Création d'une aire de camping-car à Grandpré	77 090,00 €	30%	23 127,00 €	2018	23 127,00 €	Travaux prévus en octobre 2019
VOUZIERS	Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars	34 826,00 €	30%	10 448,00 €	2016	10 448,00 €	
2C2A	Extension bâtiment à vocation sociale					200 000,00 €	
2C2A	Immobilier d'entreprises					325 000,00 €	
2C2A	Programmation 2021-2025 PAD					150 000,00 €	30% de 100 000€ par an

Priorité 2 : Développer les équipements et infrastructures	environ 55 %  1 294 104 €	2C2A	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle Rue de la petite bar à Buzancy	250 000,00 €	20%	50 000,00 €	2018	30 000,00 €	Repris 2c2a	
		2C2A	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle Rue Avetant à Vouziers	220 000,00 €	20%	44 000,00 €	2018	100 000,00 €	Repris 2c2a	
		2C2A	Mise en place d'un espace de médiation numérique au sein de la Maison de Services au Public (MSAP) de Vouziers	15 000,00 €	20%	3 000,00 €	2019	3 000,00 €		
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Agrandissement du club house du terrain de football	40 000,00 €	20%	8 000,00 €	2019	8 000,00 €	Travaux prévus 2022	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation vestiaires du terrain de football	30 000,00 €	20%	6 000,00 €	2018	6 000,00 €	Travaux prévus 2022	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Construction de salles d'accueil dont bibliothèque à proximité de l'école	350 000,00 €	20%	70 000,00 €	2018	70 000,00 €	Travaux prévus 2019 2020	
		BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation des lavoirs de Louvergny et Le Chesne	14 000,00 €	30%	4 200,00 €	2018	4 200,00 €	Travaux prévus 2022	
		MACHAULT	Travaux d'isolation intérieur du gymnase (Promenade des Tilleuls) à côté du terrain des sports et remplacement de 12 baies vitrées	79 590,00 €	20%	15 918,00 €	2019	15 918,00 €	Projet toujours d'actualité, refus DSIL a voir pour avenant	
		SIVU DU POLE SCOLAIRE DE BUZANCY	Sécurisation des établissements scolaires et changement des menuiseries à l'école maternelle	18 230,00 €	20%	3 646,00 €	2017	3 646,00 €		



BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation de la rue Lucien Hubert	70 000,00 €	10%	7 000,00 €	2017	7 000,00 €	Réalisé
BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation rue du Moulin	10 000,00 €	10%	1 000,00 €	2018	1 000,00 €	Travaux prévus 2021 2022
BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation de la route de Terron en 3 phases	90 000,00 €	10%	9 000,00 €	2017	9 000,00 €	Réalisé
BAIRON ET SES ENVIRONS	Rénovation de la rue derrière les cours	80 000,00 €	10%	8 000,00 €	2019	8 000,00 €	Travaux prévus 2021 2022
BALLAY	Prolongement de l'assainissement pluvial rue de l'Eglise et aménagement de la voirie	35 808,00 €	10%	3 580,00 €	2017	3 078,00 €	
BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	Réfection de voiries - Voirie intercommunale - Desserte de la ferme de Saint Denis	180 000,00 €	10%	18 000,00 €	2018	18 000,00 €	Travaux réalisés en totalité en 2018
BELVAL BOIS DES DAMES	Réfection de voirie dans 3 zones de la commune - Chemin d'Habeaumont - route de Pontorval et autre section de la route de Pontorval	29 993,00 €	10%	2 999,00 €	2017	2 999,00 €	
BRIEULLES SUR BAR	Réfection du parking salle polyvalente	28 000,00 €	10%	2 800,00 €	2017	2 800,00 €	Travaux réalisés en 2018
BRIEULLES SUR BAR	Réfection du parking Grande Rue	11 000,00 €	10%	1 100,00 €	2018	1 100,00 €	Non réalisé mais projet maintenu
BRIEULLES SUR BAR	Aménagement rue du Faubourg Lieudit La Villa	7 000,00 €	10%	700,00 €	2018	700,00 €	Non réalisé mais projet maintenu

		500 000,00 €	10%	50 000,00 €	2019	50 000,00 €	Non réalisé maintenu (fin 2022)
<b>BUZANCY</b>	Aménagement de la rue Chanzy RD 947 et traversée de l'agglomération	500 000,00 €	10%	50 000,00 €	2019	50 000,00 €	
<b>BUZANCY</b>	Aménagements de voirie pour accéder au camping municipal, au cimetière de Sivry les Buzancy, au multiservice et salle des fêtes	40 753,00 €	10%	4 075,00 €	2017	2 736,00 €	
<b>DRICOURT</b>	Dissimulation des réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune	296 456,99 €	10%	29 646,00 €	2017	29 646,00 €	
<b>FOSSE</b>	Création mur de soutènement du talus en contrebas de l'Eglise le long de la RD 55	19 799,69 €	10%	1 980,00 €	2017	1 980,00 €	
<b>GRANDPRE</b>	Rénovation des deux lavoirs de Termes	17 005,00 €	30%	5 102,00 €	2017	5 102,00 €	
<b>GRIVY LOISY</b>	Aménagement voirie du Chemin de Saint-Laurent	16 618,00 €	10%	1 662,00 €	2017	1 661,00 €	
<b>LA BERLIERE</b>	Réfection de la voirie communale du Chemin de la Côte du Roi	48 287,00 €	10%	4 829,00 €		4 829,00 €	
<b>LEFFINCOURT</b>	Réfection de la place du village et valorisation du patrimoine par l'accessibilité à l'église. Mise en place d'une borne de recharge pour voiture électrique.	110 000,00 €	10%	11 000,00 €	2019	11 000,00 €	Travaux maintenus réalisation mars 2020
<b>LES PETITES ARMOISES</b>	Aménagement intersection du chemin de la Chalade	825 000,00 €	10%	82 500,00 €	2019	3 188,25 €	Début 2020 projet à 10 627 € au lieu de 825 000 €
<b>MACHAULT</b>	Sécurisation piétonnière dans la rue de la 7ème DI	14 085,50 €	10%	1 409,00 €	2017	1 409,00 €	



MONT SAINT REMY	Réfection des trottoirs dans le village	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	2019	2 000,00 €	Projet sera réalisé avant 2025
OCHES	Renforcement de voiries	30 000,00 €	10%	3 000,00 €	2019	3 000,00 €	Maintenu en cours 2019
OCHES	Réfection de voiries - grande rue 1ère phase - chemin de Sy phases 2, 3, 4	29 946,86 €	10%	2 995,00 €	2018	2 995,00 €	Travaux réalisés octobre 2018
OLIZY PRIMAT	Réfection de voirie rue Henri Dube et rue de l'Argonne à Olizy Primat	50 000,00 €	10%	5 000,00 €	2017	0,00 €	Doublon
PAUVRES	Sécurisation du carrefour RD 23-946-43 au centre de la commune	83 500,00 €	10%	8 350,00 €	2017	8 350,00 €	Avant 2025
QUATRE CHAMPS	Réfection de voirie - Rue du four à Chaux	12 850,00 €	10%	1 285,00 €	2018	1 285,00 €	
QUATRE CHAMPS	Enfouissement des réseaux électriques - Réfection de l'éclairage public - Rue Saint Martin	120 000 €	10%	12 000,00 €	2017		
QUATRE CHAMPS	Réfection de voirie - Rue Charles Vincent	22 474,00 €	10%	2 247,00 €	2018	12 000,00 €	1 seul dossier déposé au CD08 - travaux en cours - maintenu
QUILLY	Réfection de voirie rue de la Garenne et rue du Moulin	60 000,00 €	10%	6 000,00 €	2017	2 247,00 €	
SAINT CLEMENT A ARNES	Réfection trottoirs rue de Beauclair	150 000,00 €	10%	15 000,00 €	2017	5 673,00 €	
SAINT CLEMENT A ARNES	Aménagement paysager devant la mairie	5 000,00 €	10%	500,00 €	2019	15 000,00 €	Projet maintenu réalisation avant 2025
SAINT CLEMENT A ARNES	Voirie rue Hachette	20 000,00 €	10%	2 000,00 €	2018	500,00 €	Projet maintenu réalisation avant 2025
						2 000,00 €	Réalisation des travaux 2ème sem 2019

SAINT PIERRE A ARNES	Réfection des trottoirs de la rue de la Vallée	75 000,00 €	10%	7 500,00 €	2018	7 500,00 €	
SAVIGNY SUR AISNE	Réalisation d'emplacements de parking en place d'un talus (Rue Haute)	17 847,00 €	10%	1 785,00 €	2017	1 785,00 €	Travaux déjà financé par CD08 trésor versement
SEMIDE	Sécurisation et réhabilitation de l'emplacement de la pièce d'artillerie allemande longue portée, site classée "Monument Historique" en 1922. Parcelle "La Noue Ramon"	7 375,00 €	30%	2 212,50 €	2017	2 212,50 €	
SEMIDE	Enfouissement des lignes électriques et électroniques du village et remplacement de l'éclairage public. Tranche 2	201 418,00 €	10%	20 140,00 €	2017	20 140,00 €	
SEMIDE	Enfouissement des lignes électriques et électroniques du village et remplacement de l'éclairage public. Tranche 3	99 752,00 €	10%	9 975,00 €	2018	9 975,00 €	
SEMIDE	Enfouissement des lignes électriques et électroniques du village et remplacement de l'éclairage public. Tranche 4	125 950,00 €	10%	12 595,00 €	2019	12 595,00 €	Travaux non encore réalisés projet maintenu
SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAIS E	Voirie Grandpré - Route de Talma et à Termes	151 450,00 €	10%	15 145,00 €	2017	15 145,00 €	

SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAIS E	Voirie Olizy-Primat	52 065,00 €	10%	5 206,00 €	2017	5 206,00 €	Projet réalisé
SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAIS E	Voirie - Réalisation de trottoirs à Termes	400 000,00 €	2%	6 352,00 €	2017	6 352,00 €	Montant projet revu à la hausse (initial 63520€)
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Savigny sur Aisne - Voirie	225 284,33 €	10%	22 528,00 €	2017	22 528,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Aure - Mairie	12 888,00 €	10%	1 289,00 €	2017	1 289,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Autry - Rue des Ponts, des Boves, Rue de la Tannerie, de ST Lambert, chemin de Moyon	92 550,50 €	10%	9 255,00 €	2017	9 255,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Bouconville - Route d'Autry	16 779,90 €	10%	1 678,00 €	2017	1 678,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Brécy-Brières - Hangar de la Gaec de la source	24 960,00 €	10%	2 496,00 €	2017	2 496,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Condé lès Autry - La Mare aux Bœufs	102 380,00 €	10%	10 238,00 €	2017	10 238,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Liry - Rue du But RD15	10 458,50 €	10%	1 046,00 €	2017	1 046,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Manre - Chemin Communal	20 400,00 €	10%	2 040,00 €	2017	2 040,00 €	
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Monthois - Rue de la Tannerie- Rue Charles Hermerle	111 839,00 €	10%	11 184,00 €	2017	11 184,00 €	

SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Mont Saint Martin - Route de Liry- Route de Sury et chemin des Crêtes	34 328,00 €	10%	3 433,00 €	2018	3 433,00 €
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Saint Morel - Rue Roland Garros- Route de Corbon	48 878,50 €	10%	4 888,00 €	2017	4 888,00 €
SIVOM DE MONTHOIS	Pour la commune de Challerange	83 321,50 €	10%	8 332,00 €	2018	8 332,00 €
SOMMAUTH E	Trottoirs aux normes PMR et entrées de porte rue Taburne - Rue de l'Eglise et moitié de la Rue du Gue	202 664,75 €	10%	20 266,00 €	2017	13 991,00 €
TAILLY	Aménagement de diverses rues à Remonville	53 928,00 €	10%	5 393,00 €	2017	5 393,00 €
TAILLY	Aménagement de diverses rues et voies communales à Tailly	32 910,00 €	10%	3 291,00 €	2017	3 291,00 €
TAILLY	Aménagement de diverses rues à Andevanne	10 855,00 €	10%	1 085,00 €	2017	1 085,00 €
TANNAY	Voirie communale	25 000,00 €	10%	2 500,00 €	2019	2 500,00 €
THENORGUES	Travaux de voirie - Rue de la Bazaine et Rue Haute RD n°6	114 445,00 €	10%	11 444,00 €	2017	11 444,00 €
THENORGUES	Travaux de voirie - Rue des Roises RD42	22 480,00 €	10%	2 248,00 €	2017	2 248,00 €
TOURCELLES CHAUMONT	Travaux de voirie et bordures dans diverses rues de la Commune	44 872,00 €	10%	4 487,00 €	2017	4 487,00 €
VANDY	Rénovation de la place de la Libération	7 890,59 €	10%	789,00 €	2017	789,00 €
VOUZIERES	Aire de jeux à aménager - Espace du Blanc Mont	35 400,00 €	10%	3 540,00 €	2019	3 540,00 €
						Maintenu mais pas débuté
						prev 2020

BAIRON ET SES ENVIRONS	Création d'une réserve incendie - Route de Lametz	35 000,00 €	15%	5 250,00 €	2018	5 250,00 €	Projet en cours coût 25 000 € estimé
CAUROY	Réhabilitation du château d'eau de Cauroy	150 000,00 €	15%	22 500,00 €	2017	22 500,00 €	
FALAISE	Création d'une réserve incendie - Lieudit Chamiot	40 759,20 €	15%	6 114,00 €	2018	6 114,00 €	
GRANDPRE	Rénovation d'une canalisation d'eau potable	30 765,00 €	15%	4 615,00 €	2017	4 615,00 €	
LES PETITES ARMOISES	Réfection du château d'eau	10 000,00 €	15%	1 500,00 €	2018	1 500,00 €	
MONTCHEU TIN	Réfection du génie civil du Château d'eau situé à Montcheutin	40 000,00 €	15%	6 000,00 €	2018	6 000,00 €	Projet maintenu un peu évolué question : es ce que la commune doit envoyer la demande de financement au cd08 ? Délib non prise à l'heure actuelle. Demande en plus de la commune
PAUVRES	Sécurisation de la ressource en eau potable	632 000,00 €	15%	94 800,00 €	2016	94 800,00 €	Avant 2025
SAVIGNY SUR AISNE	Réfection réseau d'eau rue Félix Doury et rue la Cassine. Amélioration distribution d'eau à la Ferme de la Cassine	36 344,00 €	15%	5 452,00 €	2017	5 452,00 €	
SAVIGNY SUR AISNE	Récupération des eaux pluviales Rue Haute	10 944,00 €	15%	1 642,00 €	2017	1 642,00 €	

SAVIGNY SUR AISNE	Prévention inondations par augmentation des capacités de recueil des eaux pluviales (Rue du Chemin d'Argent)	10 180,00 €	15%	1 527,00 €	2017	1 527,00 €	1 527,00 €
SAVIGNY SUR AISNE	Rénovation réseau d'eau rue du Chemin d'Argent avec pose extérieure des compteurs	22 137,00 €	15%	3 320,00 €	2018	3 320,00 €	3 198,00 €
SENUC LES GRANDES ARMOISES	Diagnostic du réseau potable	11 350,00 €	15%	1 702,00 €	2017	1 702,00 €	1 702,00 €
SIAEP DE LA REGION DE LOUVERGNY	Canalisations en plomb et vannes dans la grande rue et rue Fontaine	9 000,00 €	15%	1 350,00 €	2017	1 350,00 €	1 350,00 €
SIAEP DE LA REGION DE LOUVERGNY	Remise à neuf de la conduite - Rue de Bairon à Sauville	132 471,00 €	15%	19 871,00 €	2017	19 871,00 €	19 871,00 €
SIAEP DE LA REGION DE LOUVERGNY	Pose d'un adoucisseur à la station de pompage	32 400,00 €	15%	4 860,00 €	2019	4 860,00 €	4 860,00 € Travaux non réalisés, souhaite date prévisionnelle
SIAEP DES GRANDS AULNOIS DE BELLEVILLE SUR BAR	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station de traitement d'eau potable et du réseau	374 575,20 €	15%	56 186,00 €	2017	56 186,00 €	56 186,00 €
SIAEP DU SUD OUEST DE VOUZIER	Automatisation du lavage des filtres de la station de déferrisation	21 670,00 €	15%	3 250,00 €	2017	3 250,00 €	3 250,00 €
SOMMAUTH E	Renforcement de la canalisation de distribution d'eau potable dans la rue taburne de Sommauthe. Remplacement de quelques arrivées de compteurs en plomb	98 590,00 €	15%	14 788,00 €	2017	14 788,00 €	14 788,00 €



99 268,50 €

Reliquat de 14 466,25 €

Légende

Projet annulé
Projet ayant déjà fait l'objet d'une demande de financement auprès du CD 08 -> On ne peut plus modifier
Commune ayant demandé le maintien du projet
Projet ajouté
Changeement de maîtrise d'ouvrage



Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- APPROUVE le projet de programmation au titre du Contrat de Territoire telle que présentée
- AUTORISE le Président à déposer cette proposition d'avenant auprès du Conseil Départemental des Ardennes

## **7) AGRICULTURE : APPROBATION DE FICHES ACTIONS 2019 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MOYENS**

Monsieur Etienne rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 20 décembre 2017, a approuvé la convention cadre 2018/2020 avec la Chambre d'agriculture des Ardennes.

La commission Agriculture, Environnement, déchets ménagers et éolien des 9 janvier et 18 juin 2019 a réfléchi aux actions à intégrer à la convention de moyens à signer avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour 2019.

Le 27 juin dernier, le comité stratégique composé d'élus de la Chambre d'agriculture et de la commission Environnement, Déchets ménagers, Agriculture et éolien s'est réuni et a validé les propositions suivantes :

- Animation de la commission
- Accompagnement pour la création et le maintien de l'emploi salarié sur les exploitations agricoles
- Actions en faveur du Renouveau des générations pour des territoires vivants
- Développer une filière maraîchage territorialisée

Ainsi, il est proposé au Bureau d'approuver la convention 2019 et ses annexes (fiches actions) présentées et représentant un montant de 18 950 €.

Monsieur Signoret regrette que ces propositions n'apportent pas de réelle plus-value sur le territoire, conformément aux demandes de l'intercommunalité formulées depuis plusieurs années. M. RICHELET souhaite obtenir des informations sur le Repérage Agricole Territorial qui est pour lui une mission propre à la Chambre d'Agriculture.

Madame Odienne, explique que cette action est la poursuite de l'action engagée depuis 2013 sur les territoires de Buzancy / Le Chesne, étendu à Vouziers / Grandpré.

La territorialisation implique que la Chambre contacte chaque cédant et réalise une action de terrain fine en mettant en relation cédants et repreneurs potentiels ; ce qui explique qu'il est fait appel à du financement de l'intercommunalité.

Monsieur Maksud, ajoute que ces fiches ont été élaborées entre la commission Environnement, Agriculture et la chambre d'agriculture. Outre la poursuite des actions déjà engagées, soit le repérage territorial, il a été choisi par la Commission de mettre l'accent sur le développement de l'emploi salarié ainsi que sur une action pouvant générer de la valeur ajoutée sur le territoire. C'est en ce sens que la réalisation d'une étude sur la filière maraîchage a été inscrite à la convention.

Monsieur Singlit suggère de creuser la question de l'opportunité économique de replanter de la vigne sur notre territoire, certains acteurs y réfléchissent déjà. Monsieur le Président estime qu'il serait intéressant, à ce sujet, de mener une étude globale au territoire pour cibler les projets les plus économiquement intéressants.

Après ces échanges, les membres du bureau communautaires APPROUVENT la subvention 2019 à hauteur de 18 950 € pour la chambre d'agriculture des Ardennes et AUTORISENT le Président à signer la convention adhoc.

## 8) QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur Corneille constate que la presse écrite locale consacre peu de place au secteur du Vouzinois et souhaite savoir si le territoire peut agir et comment ?

Monsieur Dugard apporte un élément de réponse : en effet il indique que les journalistes sont demandeurs d'articles et qu'il ne faut pas hésiter à leur proposer des sujets. De même, il faut le faire savoir aux maires.

Monsieur Singlit indique également que le nombre d'articles dédiés à un secteur est lié à son nombre d'abonnés.

b) Monsieur le Président fait part des résultats du Parc Argonne découverte au 31/08/2019 : 51 000 visiteurs sont enregistrés, ce qui est très satisfaisant et qui permettra sans doute au Parc Argonne Découverte de devenir le premier site touristique payant des Ardennes en 2019.

c) Monsieur Singlit fait part de sa grande inquiétude quant au canal des Ardennes et regrette le manque d'action collective des différents acteurs. Chaque intercommunalité a adressé un courrier à VNF ou encore à la Ministre concernée. Il estime qu'il est temps de réunir tous les acteurs et d'interpeller les parlementaires puisque le temps joue en la défaveur du canal qui se dégrade chaque jour un peu plus. Monsieur Signoret approuve qu'il est à présent nécessaire de coordonner ce dossier ensemble pour exercer une pression plus importante.

Monsieur Meis entend la rumeur de la population qui reste dans l'incompréhension. Et constate que le canal reste un axe de tourisme qu'il ne faut pas négliger.

Monsieur Canivenq, au travers d'un documentaire qu'il a visionné récemment, que tous les territoires traversés par un canal y voient une plus-value importante.

d) Monsieur Adam souhaite savoir si l'intercommunalité est saisie du projet de délocalisation du centre des impôts de Vouziers à Rethel ;

Monsieur le président a effectivement connaissance de ce projet. Il a assisté récemment à une réunion sur la réforme des finances publiques en France, qui entraînerait la fermeture de quasi toutes les trésoreries ardennaises à horizon 2022 à l'exception d'un site à Charleville et un à Rethel. S'agissant des impôts, il est envisagé un site à Charleville et à Sedan avec des référents par territoire. Ce sujet l'amène à évoquer les Maisons France Service (MFS).

L'objectif du Gouvernement est d'améliorer le dispositif existant des maisons de services au public (MSAP). "France Service" sera le nom du label qu'obtiendront ces maisons. Pour l'obtenir, elles devront proposer à minima les démarches relevant des organismes suivants : Caisse d'allocations familiales, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste.

Elles devront être ouvertes au moins cinq jours par semaine. Les plages horaires devront être compatibles avec les horaires de travail des administrés. Chaque maison devra disposer de 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

La subvention de l'Etat sera versée uniquement vers les MFS. Notre territoire doit donc travailler à un plan de montée en gamme de ses MSAP pour obtenir la labellisation et pérenniser le financement (30 000 € / Maison).

De référents de l'Etat devront assurer un accueil dans ces maisons.

Le Président indique qu'il s'agit là encore d'un transfert des charges de l'Etat vers les collectivités.

Monsieur Maksud indique que ce plan de modernisation de l'Etat d'ici 2022 vise à flécher la dématérialisation comme accès de base au service public. Cela pose une grosse difficulté sur notre territoire où le diagnostic local de santé avait souligné que 40 % de la population ne dispose pas d'accès à internet. Les MSAP existantes offrent un accompagnement social qui permet d'envisager un déplacement sur le territoire. Sur France Service, on passe sur une dimension d'accueil classique. L'accueil de premier niveau des Maisons France Service est donc différent de la philosophie actuelle des MSAP et nécessite de revoir l'approche de fonctionnement du service à la demande.

Madame Odienne précise les critères à obtenir pour être labellisé. L'exigence principale (en termes de cout) est la nécessité d'avoir 2 agents. Un plan de montée en gamme doit être déposé le 06/09 en Préfecture. Il est proposé de demander la labellisation pour une maison qui réunirait nos deux agents actuels avec un service à la demande maintenu. Dans ce cadre, le critère de 24 h d'ouverture minimum est respecté (aujourd'hui 35 h), le défaut d'accessibilité du CPR est pallié par un accueil possible au siège de l'intercommunalité. Un comité de pilotage sera mis en place en début d'année 2020.

Monsieur Singlit regrette que l'intercommunalité ne propose pas deux labellisations compte tenu de la fréquentation toujours croissante en MSAP

Mme ODIENNE explique que selon ses échanges avec les services préfectoraux, l'organisation actuelle de nos deux MSAP ne permet pas d'envisager deux labellisations au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après échanges, il est convenu que l'intercommunalité sollicite une labellisation en 2020 et travaille à une seconde labellisation au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

e) Monsieur le Président souhaite aborder un projet de création de SEM Energies renouvelables sur le département des Ardennes, porté par le Député Warsmann dans le cadre du Pacte Ardennes ; l'objectif étant de favoriser la production d'énergies renouvelables dont la méthanisation. Selon le cabinet d'expertise missionné sur ce projet, le capital minimum pour cette SEM serait de 5 millions d'euros (2/3 collectivités, 1/3 privés).

Pour notre territoire, cela représente une prise de capital de 160 000 €.

Un engagement de principe est attendu pour la mi-octobre.

Monsieur Fleury indique qu'une méthaniseur représente un investissement de 5-6 millions d'euros avec un apport de capital nécessaire d'environ 10% de ce montant. Donc l'enveloppe envisagée pour la SEM semble raisonnée.

Sur notre territoire, 5 projets de méthaniseur sont en cours portés par 18 exploitants, Monsieur Manceaux indique que ce sont des projets réfléchis avec une capacité de fonctionnement du méthaniseur anticipé et un apport interne.

Le bureau émet un avis favorable pour le projet de la SEM sous réserve de disposer de plus d'éléments quant au montage juridique et financier ainsi que concernant la gouvernance.

La séance est levée à 19h45

Le Secrétaire de séance,

Michel MEIS



Le Président,

Francis SIGNORET



